

## Communiqué de presse

### Journées Internationales d'Information Retraite Franco-allemandes

Vous êtes, ou avez été, salarié(e) en Allemagne ?

Vous vous posez des questions à propos de votre future retraite allemande: à quel âge peut-on la demander ? Comment est-elle calculée ? Quel organisme prendra en compte les cotisations versées ?

Pour répondre à vos interrogations, les caisses de retraite allemandes (Deutsche Rentenversicherung) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Service maladie et invalidité) seront présentes, aux Journées Internationales d'Information Retraite de Strasbourg qui se tiendront à la Carsat au 36 rue du Doubs les **23 et 24 février 2016**.

A cette occasion, nous vous proposons de rencontrer, **exclusivement sur rendez-vous**, un conseiller retraite des caisses participantes.

**Prenez rendez-vous en téléphonant dès à présent au 03 88 65 24 97 ou 3960** (choix 3, le N° de votre département, puis choix 0).

Impératif : munissez-vous de votre numéro d'affiliation allemand.

Contact PRESSE : ☎ 03.88.65.22.11 mail : [sophie.lebru@carsat-am.fr](mailto:sophie.lebru@carsat-am.fr)